

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

COMMUNE DE POMPERTUZAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation : 17/07/2020
Affichage : 17/07/2020
Membres en exercice : 19
Membres présents : 14

Séance 23/07/2020

L'an deux mil vingt et le vingt-trois juillet à vingt heures trente le Conseil Municipal de la Commune de POMPERTUZAT s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation régulière, sous la présidence de Madame Christine GALVANI, Maire.

Etaient présents :

✓	ARTHUR Caroll	✓	DEODATO Jean-Paul	✓	PAULY Sandrine
✓	BLANCHONG Stéphanie	✓	FIDANZA Ingrid	Abs	PIOVESAN Cyril
Abs	BLONDEY Luc	✓	FLOURAUD Eric	✓	POCO Marie
Abs	BRESSAN Céline	✓	JOIGNEAUX Christine	Abs	TONON Serge
✓	CHESNEL Angélique	✓	LEGOURD Michel	✓	WEGENER Emilie
Abs	CONTOUX Georges	✓	MARES Marcel	✓	WILLEMOT René-Marc

Ont donné procuration : BLONDEY Luc à DEODATO Jean-Paul, BRESSAN Céline à ARTHUR Caroll, PIOVESAN Cyril à FIDANZA Ingrid et TONON Serge à LEGOURD Michel.

Madame BLANCHONG a été élue secrétaire de séance.

OBJET : SUBVENTIONS 2020 VERSEES AUX ASSOCIATIONS

POUR : **CONTRE :** 0 **ABSTENTION :** 0

Après étude des dossiers de demandes de subventions déposés par les associations auprès de la Commission « Associations », le Conseil Municipal accepte, de verser au titre de l'année 2020, les montants suivants :

1 – Subventions versées aux associations de la Commune :

ASSOCIATIONS	MONTANTS 2020	POUR	CONTRE	ABSTENTION
ART FLORAL	200 €	17	1	0
CHASSE ACCA	400 €	12	6	0
BRIDGE	60 €	18	0	0
FOYER RURAL	5 000 €	16	0	2
CLUB DE FOOT	3 000 €	18	0	0

2 – Subventions versées aux associations extérieures à la Commune :

ASSOCIATIONS	MONTANTS 2020	POUR	CONTRE	ABSTENTION
VETERANS DE DEYME	200 €	18	0	0
LES COTEAUX AUX COTES D'ÉLODIE	200 €	14	4	0
SECOURS POPULAIRE	500 €	18	0	0
PARENTHESE	103 007,09 €	18	0	0

OBJET : PARENTHÈSE – AVENANT

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Dans le cadre de nos accords passés avec l'association PARENTHÈSE, prestataire intervenant au sein du groupe scolaire pour les actions d'ALAE, Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de signer un avenant à la convention pour l'année 2021.

Il est à noter que le montant mensuel de la subvention versée à PARENTHÈSE est de 8 583,92 €, montant qui reste inchangé depuis plusieurs années.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte de renouveler la convention avec l'Association Parenthèse pour l'année 2021.
- accepte de verser à l'Association Parenthèse une subvention annuelle de 103 007,04 € soit mensuellement 8 583,92 €.
- autorise Madame le Maire à signer l'avenant n° 13.

OBJET : RAGONDINS – CONVENTION PIEGEURS AGREES

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Considérant la présence de ragondins aux abords des habitations,

Considérant les dégâts que cette espèce cause notamment aux abords des berges des ruisseaux,

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de passer une convention avec l'association des piégeurs agréés de la Haute-Garonne.

Chaque ragondin ou rat musqué pris au piège donnera lieu à un paiement de 4 € que la Commune versera à l'association dont le siège social est à TOULOUSE – 17 avenue Jean Gonord.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- autorise Madame le Maire à signer la convention dont un exemplaire est joint en annexe.

OBJET : DISSOLUTION DU SIVURS - ELECTION DES DELEGUES AU CONSEIL SYNDICAL DU SIVURS

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant, pour finaliser les opérations de dissolution du SIVURS, suite aux élections municipales,

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Considérant que le candidat en qualité de délégué titulaire est :

- Michel LEGOURD,

Considérant que le candidat en qualité de délégué suppléant est :

- Christine JOIGNEAUX

Le Conseil Municipal est invité à procéder à l'élection des deux délégués du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de Restauration Scolaire conformément au code général des collectivités te

RESULTATS : DELEGUE TITULAIRE

- Nombre de votants : 18
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 18
- Majorité absolue : 10

CANDIDAT	Délégué Titulaire	Suffrages Obtenus
LEGOURD Michel	✓	18

RESULTATS : DELEGUE SUPPLEANT

- Nombre de votants : 18
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 18
- Majorité absolue : 10

CANDIDAT	Délégué Sup.	Suffrages Obtenus
JOIGNEAUX Christine	✓	18

Délégué titulaire

Monsieur Michel LEGOURD est élu à la majorité absolue.

Délégué Suppléant

Madame Christine JOIGNEAUX est élue à la majorité absolue.

OBJET : CREATION DE POSTES D'ADJOINTS TECHNIQUES A TEMPS NON COMPLET

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Considérant les départs à la retraite et la réorganisation du service scolaire qui a fait suite à la période de crise sanitaire, Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir la création de 3 postes d'adjoints techniques à temps non complet à compter du 1^{er} janvier 2021 à savoir :

- 1 poste à 25 heures
- 1 poste à 31 heures
- 1 poste à 32 heures

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte la création des 3 postes d'Adjoints Techniques à temps non complet comme précisé ci-dessus,
- autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches pour mener à bien cette opération.

L'impact budgétaire de ces embauches sera pris en compte sur le budget prévisionnel 2021.

OBJET : TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE – TARIFS APPLICABLES AU 1^{ER} JANVIER 2021

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Par délibération en date du 12 septembre 1995 le Conseil Municipal a institué la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) applicable aux dispositifs publicitaires, enseignes et pré-enseignes implantés sur son territoire et en a fixé les tarifs selon les modalités prévues aux articles L 2333-6 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Dans les Communes de moins de 50 000 habitants appartenant à un EPCI de 50 000 habitants et plus, le tarif applicable en 2021 a été fixé à 21,40 € le m².

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17 juin 2019 – n° 17 relative à la tarification 2020 qu'il convient de mettre à jour,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- accepte d'actualiser les tarifs de la TLPE et d'appliquer sur le territoire de la Commune à compter du 1^{er} janvier 2021 le tarif de 21,40 € le m².

OBJET : DM N° 01 – OPERATION 112020 – MOBILIER ECOLE ELEMENTAIRE

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Vu la délibération n° 34 en date du 10 juillet 2020,

Vu la demande de subvention déposée auprès du Conseil Départemental et le récépissé délivré par ses services,

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait opportun de commander le mobilier afin que de respecter les règles de distanciation imposées par le protocole sanitaire dès la prochaine rentrée scolaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- accepte d'ouvrir l'opération budgétaire n° 112020 en section d'investissement – article 2184,
- accepte la décision modificative budgétaire n° 01 d'un montant de 5 488 € qui viendra affecter l'article des dépenses imprévues,
- autorise Madame le Maire à passer la commande de mobilier auprès de l'UGAP.

OBJET : CURAGE DES FOSSES – SECTEUR DE GRANAILLET

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal l'orage violent que la Commune a essuyé le 09 juin 2020. Les 40 mm d'eau qui sont tombés en un quart d'heure ont fait déborder le fossé ainsi que le bassin de rétention et inondé la rue d'une partie du secteur de GRANAILLET. Ce phénomène soudain et localisé n'avait fait l'objet d'aucune alerte météo.

Alerté par la Commune, le SICOVAL, Communauté d'Agglomération a lancé une étude hydraulique de tout le secteur.

Afin d'améliorer la situation de ce secteur en cas de récurrence orageuse, plusieurs entreprises ont été sollicitées pour chiffrer le curage des fossés.

L'entretien et le curage des fossés demeurant à la charge des propriétaires un tableau de répartition des charges a été proposé en fonction de la société la mieux-disante et des mètres linéaires de chacun.

Considérant la réunion d'information des riverains des fossés de la zone de GRANAILLET qui s'est tenue en Mairie le 07 juillet 2020,

Considérant le courrier en date du 16 juillet 2020 remis à chaque propriétaire précisant la quote-part financière qui leur sera réclamée ultérieurement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- accepte de procéder au curage des fossés suivant le devis établi par la société BARDOU dont le montant s'élève à la somme de : 4 768,63 € T.T.C,
- engage la Commune à hauteur de 2 384,32 €, part étant à sa charge,
- autorise Madame le Maire à émettre un titre de recettes à l'encontre de chaque riverain concerné par le curage des fossés du secteur de GRANAILLET suivant le tableau joint en annexe.
- autorise Madame le Maire à engager toutes les démarches nécessaires pour mener à bien cette opération et assurer la sécurité des administrés.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

DEPARTEMENT	HAUTE-GARONNE
COMMUNE	POMPERTUZAT

SEANCE DU 23 JUILLET 2020
LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

	NOM	PRENOM	DOMICILE	SIGNATURE
✓	ARTHUR	Caroll	2 Impasse Clos Valette 31450 POMPERTUZAT	
✓	BLANCHONG	Stéphanie	6 rue Les Balcons du Lauragais 31450 POMPERTUZAT	
Abs	BLONDEY	Luc	7 Impasse des Argonautes 31450 POMPERTUZAT	Procuration à DEODATO J-Paul
Abs	BRESSAN	Céline	1 rue Valette – Bat D – Apt 511 31450 POMPERTUZAT	Procuration à ARTHUR Caroll
✓	CHESNEL	Angélique	2 chemin de l'Escoulier 31450 POMPERTUZAT	
Abs	CONTOUX	Georges	42 ter Avenue du Lauragais 31450 POMPERTUZAT	-----
✓	DEODATO	J-Paul	5 Impasse Les Argonautes 31450 POMPERTUZAT	
✓	FIDANZA	Ingrid	9 Impasse Clos Valette 31450 POMPERTUZAT	
✓	FLOURAUD	Eric	47 rue Les Jardins de Lucie 31450 POMPERTUZAT	
✓	GALVANI	Christine	12 rue Castel Trompette 31450 POMPERTUZAT	
✓	JOIGNEAUX	Christine	4 rue Castel Trompette 31450 POMPERTUZAT	
✓	LEGOURD	Michel	31 chemin du Pastel 31450 POMPERTUZAT	
✓	MARES	Marcel	9 route de Deyme 31450 POMPERTUZAT	
✓	PAULY	Sandrine	14 Impasse Le Bellevue 31450 POMPERTUZAT	
Abs	PIOVESAN	Cyril	9 chemin du Cammas 31450 POMPERTUZAT	Procuration à FIDANZA Ingrid
✓	POCO	Marie	67 route de Belberaud 31450 POMPERTUZAT	
Abs	TONON	Serge	15 rue Coustou Valette 31450 POMPERTUZAT	Procuration à LEGOURD Michel
✓	WEGENER	Emilie	6 Impasse Les Chênes 31450 POMPERTUZAT	
✓	WILLEMOT	René-Marc	3 résidence Castel Trompette 31450 POMPERTUZAT	